

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du LUNDI 17 MARS 2014

Nombre de membres : L'an deux mil quatorze, le dix-sept mars à 19 heures, le Conseil
Afférents au Conseil : 15 Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement
En Exercice : 15 convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Jacques BERNARD, Odile RAVIER, Gérard BOUVIER, Hervé GUILLAUD, Carole MILLET, Carole SAINTHON, Valérie CHAMBAZ, Patrice ORCEL, Thérèse ARNAUD, Nathalie PEUTIN, Jean-Pierre GAILHAC.

Absents : Fabrice GENTIL et Christian BONNET GONNET qui ont respectivement donné procuration à Jean Gallien et Hervé Guillaud. Fabien CHATELAT.

Secrétaire de séance : M. ORCEL Patrice

ORDRE DU JOUR : * Approbation du dernier compte rendu
* Avenant Elaboration PLU
* Vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2013
* Vote du COMPTE de GESTION 2013
* Affectation des RESULTATS 2013
* Vote TAUX IMPOSITION 2014
* Location de terrain
* Attribution SUBVENTIONS
* Vote du BUDGET PRIMITIF 2014
* QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 19h10

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 17 février 2014 est adopté à l'unanimité.

Délibération 07-2014 : ELABORATION P.L.U – AVENANT

Le Maire rappelle le marché pour l'élaboration du PLU de la Commune signé avec le cabinet URBA 2P pour un montant de 30 000 € H.T.

Il précise qu'entre la signature du marché et l'approbation du PLU, des études complémentaires ont été nécessaires suite aux évolutions législatives et notamment l'entrée en application de la loi Grenelle 2.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer les règlements suivants et à signer l'avenant nécessaire à ces dépenses supplémentaires.

- avenant au marché initial : 12 650 €.
- frais liés aux réunions nécessaires à la révision simplifiée du POS : 1 300 €
- frais de reproduction des documents du Plan Local d'Urbanisme : 5 700.79 €

Le Conseil Municipal approuve ces modifications et autorise le Maire à signer l'avenant au marché initial.

19h15 arrivée de Nathalie PEUTIN

Délibération 08-2014 - Vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2013

M. Jacques BERNARD, élu président de séance présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2013 après avoir présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		196 251.66		239 399.75		435 651.41
Opérations de l'exercice	164 439.57	547 006.77	710 341.28	1 017 823.68	874 780.85	1 564 830.45
TOTAUX	164 439.57	743 258.43	710 341.28	1 257 223.43	874 780.85	2 000 481.86
Résultats Clôture		578 818.86		546 882.15		1 125 701.01

Après avoir entendu le rapport, M. le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et arrête le compte administratif de la commune pour l'exercice 20132

Délibération 09-2014 - Vote du COMPTE de GESTION 2013

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives de l'exercice 2013, le compte de gestion dressé par le Receveur,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2013,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 10-2014 - AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Le Maire rappelle au Conseil que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 est de 546 882.15 € conformément au Compte Administratif.

Il propose au Conseil d'affecter cet excédent de la façon suivante :

- Affectation de 300 000 € à la section d'INVESTISSEMENT au chapitre 1068,
- Report du reliquat de 246 882.15 € à la section de FONCTIONNEMENT au chapitre 002.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de l'affectation des résultats comme proposée.

Délibération 11-2014 - VOTE des TAUX d'IMPOSITION 2014

Le Maire informe que lors de la préparation du Budget primitif 2014, la Commission des Finances a proposé de reconduire les taux des impôts fixés en 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire à l'unanimité, les taux des impôts locaux 2014 comme suit :

- TAXE d'HABITATION 7.41 %
- FONCIER BATI 16.14 %
- FONCIER NON BATI 49.18 %

Le produit fiscal attendu pour 2014 étant de 380 033 €. (ligne 7311)

Délibération 12-2014 - LOCATION de TERRAIN « Lanconnat »

Le Maire propose de reconduire le montant du loyer du terrain donné en location à M. FERRAZ André.

Le Conseil Municipal décide de la reconduction du loyer de 25€ pour l'année 2014 à M. FERRAZ.

Délibération 13-2014 - SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Après examen en commission des finances de l'ensemble des demandes, il est proposé d'attribuer une subvention, après présentation du compte rendu de l'assemblée générale et d'un état des comptes, aux associations suivantes :

C.C.A.S. La Chapelle	8 200 €
ACCA - FNACA - Donneurs de sang	100 €
Rugby Club des Vallons de La Tour – Basket « Les Vallons de la Tour »	250 €
FRAPNA	225 €

Il est proposé d'attribuer une participation de 1 € par jour et par enfant sur présentation d'un état des présences aux Centres de loisirs auxquels les enfants de la commune participeront pendant les vacances scolaires.

Appelé à se prononcer sur ces propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord :

- Sur les montants des subventions attribuées aux associations susnommées,
- Sur la participation de 1 euro par jour et par enfant pour participation aux centres de loisirs pendant les vacances scolaires,
- dit que ces subventions et aides seront imputées à l'article 6574 du budget communal et 657362 pour la subvention du C.C.A.S.

Délibération 14-2014 - VOTE du BUDGET PRIMITIF 2014

Après examen en commission des finances, il est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2014 qui est adopté à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT : Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 179 370 €

INVESTISSEMENT : Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 181 795 €

- Levée de séance à 20h40

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 ^{er} adjoint	
Odile RAVIER	2 ^{ème} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Hervé GUILLAUD	4 ^{ème} adjoint	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Carole SAINTHON	Conseillère municipale	
Valérie CHAMBAZ	Conseillère municipale	
Patrice ORCEL	Conseiller municipal	
Thérèse ARNAUD	Conseillère municipale	
Nathalie PEUTIN	Conseillère municipale	
Jean Pierre GAILHAC	Conseiller municipal	